

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

ROGER JOLIVOT

Chronique des statistiques financières

Journal de la société statistique de Paris, tome 90 (1949), p. 280-298

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1949__90__280_0

© Société de statistique de Paris, 1949, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

VII

CHRONIQUE DES STATISTIQUES FINANCIÈRES.

L'année 1948 a été marquée par diverses séries de mesures tendant à un assainissement de la situation monétaire et financière et en premier lieu au rétablissement de l'équilibre budgétaire, condition nécessaire à la stabilisation du franc qui reste l'objectif à atteindre.

Ce fut, tout d'abord, l'institution d'un « prélèvement exceptionnel de lutte contre l'inflation », calculé sur le chiffre d'affaires ou le bénéfice net de l'exercice 1946, complétée par l'émission d'un emprunt, 3 % amortissable en dix ans, dont la souscription, ouverte en trois tranches, permettait aux assujettis de se libérer du prélèvement exceptionnel. Les fonds provenant du prélèvement et de l'emprunt devaient recevoir la même affectation : soit deux tiers à la couverture des dépenses faites par l'État pour la reconstruction et pour la réparation des dommages de guerre et le surplus au financement des travaux d'équipement tant rural qu'industriel.

Ce furent aussi certaines majorations fiscales accompagnées de l'accélération du recouvrement des impôts ordinaires. Puis la loi du 30 janvier 1948 ordonna le retrait des billets de 5.000 francs dont le remboursement s'échelonna jusqu'au mois de juillet.

Ces mesures furent complétées au mois de mai par deux lois dont l'une a étendu le régime des perceptions à la source en matière fiscale et l'autre, tendant au « dégagement des cadres », devait permettre de procéder à des licenciements dans les administrations. Elles furent cependant insuffisantes et dès le mois de septembre intervinrent divers relèvements des tarifs fiscaux, notamment une majoration de 20 % de la plupart des impôts directs dus au titre de l'exercice 1948 : impôt général sur le revenu, bénéfices industriels et commerciaux, bénéfices non commerciaux et bénéfices agricoles. De plus les mesures étaient prises pour accélérer le recouvrement de la taxe à la production et les sociétés ont dû procéder obligatoirement au rachat de l'abonnement au timbre des valeurs mobilières.

L'effort fait par les Pouvoirs publics pour parvenir à une restauration de nos finances publiques s'est poursuivi en 1949. Le décret du 9 décembre 1948 portant réforme fiscale a été publié au *Journal officiel* du 1^{er} janvier en même temps qu'étaient promulguées diverses lois financières relatives à l'exercice 1949 et dont la plus importante dite « loi des maxima » arrêta à 1.250 milliards de francs tant le montant des dépenses courantes que celui des recettes. D'autre part, dès le 24 janvier a été lancé un emprunt pour la reconstruction et l'équipement, sous forme de rentes perpétuelles 5 % émises au pair et pouvant être libérées à concurrence de moitié au moyen de rentes ou d'obligations du Trésor 3 % et 3,5 %. Cette mesure tendait à restaurer le crédit de l'État en indemnisant partiellement les porteurs des anciens fonds du préjudice subi par eux du fait de la baisse du pouvoir d'achat de la monnaie.

Des modifications importantes ont été également apportées en 1948 et en 1949 aussi bien dans la législation de l'or et des devises que dans les taux mêmes du change. C'est ainsi que dès le mois de février 1948, la liberté du commerce intérieur de l'or a été établie en même temps qu'était créé un marché libre des devises sur lequel les transactions, d'abord limitées au dollar des États-Unis et à l'escudo portugais, a été par la suite étendu au franc suisse (31 mars 1948) et au franc de Djibouti (20 mars 1949). D'autre part depuis le 18 octobre 1948, les taux de change des devises non cotées au marché libre sont déterminés chaque mois en fonction de la parité officielle de chaque monnaie par rapport au dollar et en fonction du cours du dollar à Paris. En fait ces taux de change sont restés inchangés entre le 18 octobre 1948 et le 27 avril 1949.

I. — Le budget de l'État.

A. — *Le budget ordinaire.*

La présentation du budget de 1949 marque une tendance au retour vers les règles traditionnelles de gestion des finances publiques, règles que les circonstances avaient conduit à abandonner plus ou moins complètement depuis quelques années. Certes, la « loi de Finances » n'est pas encore redevenue le texte rassemblant la totalité des dépenses et des recettes prévues et approuvées par le Parlement publié au *Journal officiel* du 1^{er} janvier.

Un premier effort a été fait en 1949 et, dès le début de l'année, la loi dite des maxima posait les limites des recettes et celles des dépenses. Quelques retouches ont été nécessaires au moment de la répartition des crédits mais, dans l'ensemble, les limites fixées n'ont été que très peu dépassées par les crédits accordés. Ces dépassements ont d'ailleurs été compensés par la création de ressources nouvelles.

Le tableau I compare, par grandes masses budgétaires, les crédits ouverts au titre des exercices 1947, 1948 et 1949. Il compare également, pour les exercices 1947 et 1948, l'exécution des dépenses au cours de chacun de ces exercices (*J. O.* du 8 janvier 1949 et du 16 avril 1949) au montant des crédits ouverts. Sous cette forme, ce tableau appelle un certain nombre de remarques.

1^o Exécution du budget.

Les tableaux établis par la Comptabilité publique donnent par ministère et par parties, les résultats comptables des dépenses effectuées au cours de l'exercice au titre de cet exercice. Ce sont donc les résultats d'un compte de gestion qui ne font pas intervenir les dépenses effectivement réglées au cours de l'exercice suivant contrairement aux comptes définitifs des Finances qui, eux, regroupent, mais avec un certain retard, toutes les dépenses faites au titre d'un exercice donné quelle qu'en ait été l'époque de règlement.

Les résultats du tableau I doivent donc être considérés comme provisoires; ils ne deviendront définitifs qu'au moment de la publication de la « Loi de règlement de l'exercice » correspondante. De plus, en ce qui concerne l'exercice 1948, 53 milliards de dépenses restent à imputer.

2^o Montant des crédits ouverts.

On a tenu compte des textes venus modifier les prévisions initiales jusqu'au

15 juin 1948, pour l'exercice 1947 et jusqu'au 1^{er} mai 1949 pour les exercices 1948 et 1949.

En ce qui concerne plus spécialement l'exercice 1949, les textes qui s'y rapportent sont déjà nombreux et l'annexe ci-jointe donne la liste des principaux d'entre eux. On a tenu compte, dans la détermination du total des dépenses prévues, des différents abattements dont la répartition a été publiée par le *Journal Officiel* du 24 avril 1949 sauf en ce qui concerne le ministère des Anciens combattants et Victimes de la guerre pour lequel l'abattement global initial a été retenu et approximativement ventilé par parties. Sur ces bases le total des dépenses civiles ordinaires s'élève à 753 milliards de francs. Il y a lieu de noter que le titre II : « Dépenses résultant des hostilités » a disparu de la présentation du budget civil ordinaire en 1949. Les dépenses figurant sous cette rubrique les années précédentes sont incluses cette année dans les postes : « Subventions » et « Dépenses diverses ».

Les dépenses militaires ordinaires, fixées globalement par la loi des maxima, ont, cette année encore, donné lieu à la fixation de douzièmes provisoires. La répartition par partie donnée dans le tableau I résulte de la ventilation du maximum accordé (350 milliards tant pour les dépenses ordinaires que pour les dépenses d'équipement) proportionnellement aux crédits ouverts pour les cinq premiers mois de 1949. En fait ces derniers, extrapolés à l'année entière, accusent un dépassement d'environ 6 milliards sur le maximum prévu. L'importance relative des dotations des cinq premiers mois de l'exercice peut s'expliquer par les dépenses exigées au début de l'année par le démarrage des plans et programmes de ravitaillement et de fabrication ainsi que par des dépenses de personnel plus importantes en début d'année (en période de réduction des effectifs) qu'à la fin.

TABEAU I
Évolution des grandes masses budgétaires (en millions de francs)

	EXERCICE 1947		EXERCICE 1948		EXERCICE 1949
	Crédits ouverts au 15 juin 1948	Exécution au 31 décembre 1947	Crédits ouverts au 1 ^{er} mai 1949	Exécution au 31 décembre 1948	Crédits ouverts au 1 ^{er} mai 1949
I. — BUDGET ORDINAIRE.					
1 ^o <i>Dépenses civiles.</i>					
Dette publique	44.328	43.698	55.069	55.876	75.806
Dette viagère	80.372	69.193	112.457	97.909	147.827
Pouvoirs publics	1.827	1.857	3.436	3.412	3.479
Personnel	115.170	108.451	236.180	182.146	252.618
Matériel et fonctionnement des services	36.821	32.178	56.376	33.539	53.028
Charges sociales	37.530	28.895	54.240	39.869	57.597
Subventions	48.490	43.575	84.601	39.011	103.481
Dépenses diverses	7.250	12.450	48.648	37.807	28.995
Total des dépenses courantes.	371.788	340.297	649.007	489.589	752.779
Dépenses résultant des hosti- lités	79.110	73.447	33.694	44.866	—
Total des dépenses civiles ordinaires	450.898	413.744	682.701	514.435	752.779
2 ^o <i>Dépenses militaires.</i>					
Dette viagère	670	2.564	828	1.040	—
Personnel	62.315	60.265	57.730	83.582	89.210
Matériel et fonctionnement des services	59.789	66.534	96.446	76.033	102.790
Charges sociales	1.561	298	13.828	334	8.779
Subventions	900	911	1.358	1.015	360
Dépenses diverses	1.449	6.606	523	7.119	690
Territoires d'outre-mer	47.822	28.783	67.729	52.230	79.700
TOTAL des dépenses courantes	174.456	165.961	238.437	221.353	281.520
Dépenses résultant des hosti- lités	20.355	19.613	11.781	10.858	7.370
TOTAL des dépenses militaires ordinaires	194.811	185.574	250.218	232.211	288.890
TOTAL des dépenses du budget ordinaire	645.709	599.318	932.919	746.646	1.041.669
II. — BUDGET EXTRAORDINAIRE de reconstruction et d'équi- pement.					
Dépenses civiles	58.706	72.741	85.656	81.083	150.000
Dépenses militaires	50.388	45.684	54.641	38.774	61.110
TOTAL des dépenses du bud- get extraordinaire	109.094	118.425	140.297	119.857	211.110
III. — DÉPENSES A IMPUTER.					
	—	—	—	53.081	—
IV. — TOTAL DES DÉPENSES BUDGÉTAIRES					
	754.803	717.743	1.073.216	919.584	1.252.779

Exercice 1948 : compte tenu du collectif du 11 mars 1949 et des projets de loi 5564 et 5875.

Exercice 1949 : compte tenu des abattements (J. O. du 24 avril 1949). Budget extraordinaire civil :

150 (loi des maxima) = 107 (financement d'opérations anciennes) + 43 (projet de loi, financement opérations nouvelles).

Les dépenses effectuées dans les territoires d'outre-mer ont été isolées des dépenses militaires. Pour 1949 ces dernières ont été obtenues en ventilant le total des crédits (350 milliards) proportionnellement aux crédits votés pour les cinq premiers mois.

TABEAU II
Évolution des grandes masses budgétaires
Dépenses ordinaires (en % du total).

	1938	1947	1948	1949
Dette publique	22,8	6,8	5,9	7,3
Dette viagère	22,8	12,4	12,1	14,2
Pouvoirs publics	0,3	0,3	0,4	0,3
Personnel	22,2	31,4	34,3	35,5
Charges sociales	15,7	19,5	20,8	22,7
Matériel et fonctionnement des services	5,4	5,9	7,3	6,4
Subventions	6,0	7,9	9,2	10,0
Dépenses diverses	5,0	1,5	5,1	2,9
Dépenses résultant des hostilités	—	14,3	4,9	0,7
	100,0	100,0	100,0	100,0

TABLEAU III

Évolution comparée de certaines masses budgétaires et des prix.
(en indices par rapport à 1938).

	1938	1947	1948	1949
Dettes publique.	100	308	382	526
Dettes viagère	100	555	784	1019
Personnel et charges sociales.	100	1373	2220	2500
Matériel et fonctionnement des services	100	1268	1936	2363
Subventions.	100	1342	2263	2732
Dépenses diverses (y compris pouvoirs publics).	100	341	1497	985
Total des dépenses ordinaires.	100	1014	1467	1638
Indice des prix de gros	100	989	1712	1847 (1)

(1) Indices d'avril 1949.

L'examen des tableaux I, II et III montre que si, dans leur ensemble, les dépenses ordinaires n'ont pas augmenté plus que les prix par rapport à 1938, leur répartition a sensiblement varié.

Ce sont les dépenses de personnel et de matériel qui ont contribué le plus au gonflement des dépenses budgétaires. Cet accroissement est évidemment lié à l'accroissement des effectifs dû à l'extension du rôle de l'État que la guerre, comme la reconstruction, n'a fait qu'accentuer. De même le poste « Subventions » qui englobe une partie, mais une partie seulement des subventions économiques a contribué, dans une certaine mesure, à l'accroissement des dépenses ordinaires.

En revanche, les charges de la Dette publique n'ont que très faiblement augmenté bien que le montant en capital de la Dette portant intérêt ait sextuplé. Ce résultat reste dû à l'accroissement considérable de la dette à court terme à faible taux d'intérêt et aux diverses conversions d'emprunts à long terme rendues possibles par une baisse momentanée du loyer de l'argent à long terme. Il convient cependant de noter que les charges de la Dette publique prévues pour 1949 ne tiennent pas compte des intérêts du nouvel emprunt 5 % perpétuel puisque les premiers arrérages de celui-ci ne seront versés qu'en 1950.

B. — Budget extraordinaire.

Sous sa forme actuelle, le budget extraordinaire regroupe toutes les dépenses correspondant à des investissements de l'État, soit pour la reconstruction et la remise en état du domaine public, soit pour la reconstruction et la reconstitution des biens privés, soit, enfin, pour l'équipement du pays dans le cadre d'un plan échelonné sur un certain nombre d'années. Les dépenses exceptionnelles improductives, comme celles résultant de la liquidation des hostilités, restent comprises dans le budget ordinaire et sont couvertes par les rentrées fiscales ordinaires.

Les crédits de paiement accordés pour l'exercice 1949 par la loi n° 48-1994 du 31 décembre 1948 s'élèvent à 107 milliards et représentent uniquement les sommes nécessaires au paiement au cours de l'exercice 1949 des travaux déjà engagés pour les services publics à la date du 1^{er} janvier 1949. La différence avec le maximum voté (150 milliards) soit 43 milliards, demeure disponible et doit permettre l'exécution en 1949 de programmes nouveaux non encore

examinés par le Parlement. Dans le tableau I c'est le maximum autorisé, soit 150 milliards, qui a été retenu comme montant des dépenses civiles extraordinaires pour 1949.

C. — Ensemble des charges de trésorerie.

Le total des dépenses ordinaires et extraordinaires ne donne que le montant des charges du budget général. Pour avoir une idée du total des dépenses de l'État, il convient d'y ajouter certaines dépenses de trésorerie qui, bien que récupérables, n'en constituent pas moins une charge sensible pour le Trésor.

Les dépenses de trésorerie pour l'exercice 1949 sont prévues pour un montant de 654 milliards et trouvent leur origine dans deux grandes catégories de charges pour le Trésor : d'une part, les dépenses d'investissement et d'autre part, le déficit des comptes spéciaux du Trésor qui ne sont pas des comptes d'investissement.

1° Dépenses d'investissement.

D'abord limitées à 620 milliards par la loi des maxima, elles furent ensuite ramenées à 575 milliards par le blocage de 45 milliards de travaux neufs. Corrélativement le règlement sous forme d'annuité d'une partie des indemnités dues aux sinistrés était ramené de 60 à 15 milliards. Un texte ultérieur (*J. O.* du 23 avril 1949) fixa à 36 milliards le montant des dépenses bloquées sur travaux neufs. De sorte que les dépenses de trésorerie pour investissement se trouvent limitées à 584 milliards de francs et l'équilibre du budget de la reconstruction privée et de l'équipement, financé par le Trésor, doit s'établir comme suit :

	(Milliards de francs)
a) Charges du Trésor :	
Versements au Fonds de Modernisation et d'Équipement	269
Reconstruction du réseau de la S. N. C. F.	38
Versements à la Caisse autonome de la Reconstruction	234
Reconstitution de la flotte de commerce et de pêche	42,4
Reconstitution de la flotte rhénane.	0,6
	<hr/>
	584
b) Couverture des dépenses :	
Règlements en annuités d'une partie des indemnités dues aux sinistrés (à déduire des sommes à verser en argent frais).	24
Vente de biens attribués à la France au titre des réparations allemandes .	3
Montant net des ventes de surplus.	12
Versements des armateurs qui ont bénéficié d'une plus-value en capital à la suite du remplacement de leurs bâtiments sinistrés par des bâti- ments neufs d'une valeur supérieure.	8
Intérêts versés par les bénéficiaires d'avances du Fonds de Modernisation.	8
Reliquat du prélèvement exceptionnel (rôle émis au nom des redevables qui n'ont pas souscrit à l'emprunt libérateur).	9
Contre-valeur de l'aide américaine.	280
Majoration d'impôts (double décime et demi sur les taxes sur le chiffre d'affaires et décime et demi sur tous impôts, droits et taxes perçus au profit de l'État autres que les impôts directs et les taxes sur le chiffre d'affaires).	140
Emprunts (argent frais)	100
	<hr/>
	584

2° Autres comptes du Trésor.

Le déficit des comptes spéciaux du Trésor qui ne sont pas des comptes d'invest-

tissement a été estimé à 70 milliards dont la couverture doit être assurée par l'excédent des recettes sur les dépenses des comptes créditeurs des correspondants du Trésor.

En résumé la situation des dépenses totales prévues pour l'exercice 1949, comparée à celle de 1948 est donc la suivante :

TABLEAU IV
(milliards de francs).

DÉPENSES	EXERCICE 1948			EXERCICE 1949		
	Civiles	Militaires	Totales	Civiles	Militaires	Totales
Ordinaires	683	250	933	753	289	1.042
Extraordinaires	86	54	140	150	61	211
Total du budget général	769	304	1.073	903	350	1.253
De trésorerie	441	—	441	654	—	654
TOTALES	1.210	304	1.514	1.557	350	1.907

D. — Résultats provisoires des budgets non réglés.

Les situations résumées des opérations du Trésor permettent de donner les résultats provisoires des budgets non encore réglés. Le tableau ci-après donne ces résultats depuis 1945 en tenant compte, pour chaque exercice, de la période complémentaire. Précisions que ces nombres ne concernent que le budget général de l'État.

TABLEAU V
Résultats provisoires des budgets non réglés.
(en milliards de francs).

	1945	1946	1947	1948 (1)
Exercice courant	368,0	444,2	601,3	919,5
Période complémentaire	98,6	64,8	87,8	...
Dépenses totales	466,6	509,0	689,1	919,5
Recettes totales	220,8	437,1	627,3	962,2
Déficit	245,8	71,9	41,8	— 42,7

(1) Situation provisoire au 31 décembre 1948.

E. — Les Subventions économiques.

Pratiquement exceptionnelles avant la guerre, les subventions économiques ont pris un développement important surtout depuis 1944. Elles ont en même temps changé de caractère et sont devenues, en période de pénurie, l'un des moyens employés pour lutter contre la hausse des prix alors qu'à l'origine, elles avaient été conçues pour empêcher un effondrement des prix. Un bilan complet des subventions accordées aux différents secteurs de l'économie se heurte malheureusement à une difficulté que les règles de la comptabilité publique rendent pratiquement insurmontable. En effet, ces subventions ne sont qu'en

partie à la charge du budget général, le Trésor et le Fonds de stabilisation des Changes en supportent une partie non négligeable. La présentation des comptes spéciaux du Trésor, qui ne fait ressortir que les recettes et les dépenses effectives au cours de chaque exercice, et non les situations de créances, rend illusoire le calcul des subventions économiques à la cadence annuelle.

C'est ainsi que certains comptes peuvent enregistrer, au cours d'un exercice, des excédents de recettes. Par exemple le compte « Ravitaillement général de la Nation en temps de guerre », qui est entré en liquidation au début de 1948, recouvre assez rapidement ses créances, mais reste fortement débiteur envers l'I. M. P. E. X., l'O. N. I. C., et même envers le Trésor qui lui a fourni, lors de sa création, une avance de démarrage.

Sous ces réserves, les tableaux VI et VII ci-dessous donnent une indication sur l'évolution des subventions économiques depuis 1944.

TABLEAU VI.

*Subventions économiques à la charge du budget général.
(en millions de francs)*

	1944	1945	1946	1947	1948	1949 (1)
Produits agricoles	11.610	17.133	39.135	22.815	44.705	16.180
Produits industriels	7.362	17.541	39.482	54.758	63.200	33.777
Transports	38.028	44.088	14.143	16.981	38.404	18.232
TOTAL	57.000	78.762	92.760	94.554	146.309	68.189

(1) Crédits demandés.

TABLEAU VII

*Situation des comptes spéciaux du Trésor relatifs aux subventions économiques.
(en millions de francs)*

COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR	ANNÉES antérieures	1945	1946	1947	1948	TOTAL
1. — « Ravitaillement général de la Nation en temps de guerre ».						
Dépenses	91.207	28.039	26.735	17.975	17.709	181.665
Recettes	39.253	25.325	29.714	32.038	8.823	136.153
Excédent des dépenses	+ 1.954	+ 1.714	— 2.979	— 14.063	+ 8.886	— 4.488
2. — « Approvisionnement en denrées et produits alimentaires ».						
Dépenses	—	—	—	14.603	53.855	67.958
Recettes	—	—	—	5.935	39.276	45.211
Excédent des dépenses	—	—	—	+ 8.668	+ 14.079	+ 22.747
3. — « Opérations du service des transports routiers ».						
Dépenses	156	1.983	1.284	175	146	3.724
Recettes	—	400	605	405	200	1.610
Excédent des dépenses	+ 156	+ 1.583	+ 659	— 230	— 54	+ 2.114
4. — « Transports maritimes et exploitation des navires et des lignes maritimes ».						
Dépenses	18.138	3.943	14.871	28.813	41.063	106.828
Recettes	9.986	1.573	5.443	13.603	21.306	51.916
Excédent des dépenses	+ 8.152	+ 2.365	+ 9.428	+ 15.210	+ 19.757	+ 54.912

On peut noter qu'en 1948 les subventions les plus importantes ont été relatives au blé et au pain, aux denrées coloniales, au charbon et à la S. N. C. F. On pourrait également compter sous la rubrique subventions, le déficit des P. T. T. qui semble être de l'ordre de 18 milliards pour 1948.

F. — *Les recettes fiscales.*

1^o *La réforme fiscale.* — Bien qu'entrée en vigueur dès le 1^{er} janvier 1949, la réforme fiscale contenue dans le décret du 9 décembre 1948 (*J. O.* du 1^{er} janvier 1949) ne revêt pas encore un caractère définitif. Le Gouvernement a, en effet, déposé un projet « portant aménagements fiscaux » dès le 13 janvier 1949 et tendant à modifier le décret de réforme fiscale (déjà modifié d'ailleurs par deux lois parues en même temps que lui et par un certain nombre de décrets (*J. O.* des 1^{er} et 4 janvier 1949)).

En fait la réforme n'a pas bouleversé le système fiscal existant et a visé essentiellement à le simplifier : par la suppression de certaines taxes à faible rendement, par l'unification et la fusion de divers impôts, par l'allégement de certains tarifs en réduisant le nombre de taux. En mettant aussi en harmonie les diverses règles d'imposition et d'exonération, la réforme effectuée permettait en outre un renforcement de contrôle.

Elle a surtout porté sur les impôts directs et les droits d'enregistrement. Ce décret supprime, en effet, tous les anciens impôts directs permanents perçus au profit de l'État (sauf la taxe d'apprentissage) et les remplace par deux grands impôts : l'un sur le revenu des personnes physiques, l'autre sur le revenu des personnes morales. L'impôt sur le revenu des personnes physiques est, lui-même, subdivisé en une taxe proportionnelle qui est substituée aux anciens impôts cédulaires et en une surtaxe progressive qui remplace l'ancien impôt général sur le revenu. Par ailleurs les droits d'enregistrement ont fait l'objet de modifications sensibles.

2^o *Les recouvrements effectifs.* — Les tableaux VIII et IX comparent aux recouvrements d'impôts de l'exercice 1938, les recouvrements effectifs de 1948 et ceux prévus pour l'exercice 1949.

La mise en application de la réforme fiscale a introduit quelques modifications dans les rubriques d'impôts sur les revenus qu'il est bon de ne pas perdre de vue dans les comparaisons avec les années antérieures. Trois impôts nouveaux, taxe proportionnelle, surtaxe progressive et impôts sur les sociétés, ont été substitués à l'ensemble des droits, taxes et impôts antérieurement perçus par voie de rôles au profit de l'État. C'est ainsi que, par exemple, les retenues à la source s'appliquent maintenant aux revenus des capitaux mobiliers et les recettes correspondantes figurent sous la rubrique « Contributions directes ». Le chapitre distinct pour l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières n'a été maintenu que pour le reliquat de droits à percevoir par l'Administration de l'Enregistrement sur les revenus distribués en 1948, ce qui explique la faiblesse du chiffre de 3 milliards inscrit à cette rubrique pour 1949.

La rubrique « Contributions directes » peut se décomposer ainsi pour 1949 :

Millions de francs

Impôts traditionnels :

Titres à émettre en 1949	161.868
Titres émis avant le 1 ^{er} janvier 1949	44.500

Retenues à la source .

Bénéfices non commerciaux	700
Revenu des valeurs mobilières	13.000
Taxe sur les salaires	120.000
	<hr/>
	340.068

Confiscation des profits illicites 8.710

TOTAL 348.778

Le Timbre comprend 3 milliards au titre du rachat du droit de timbre des valeurs mobilières (loi du 24 septembre 1948) quant aux recettes prévues au titre de l'impôt de solidarité nationale elles ne doivent provenir que des effets du contrôle. Pour la commodité de la présentation on a isolé les recettes affectées à la Caisse autonome d'Amortissement. Il ne convient pas cependant de les compter intégralement dans le total des ressources budgétaires sauf si l'on prend la précaution d'ajouter aux dépenses du budget général, celles de la C. A. A., ce qui peut se justifier si l'on se rappelle que la Caisse autonome d'Amortissement n'est qu'un démembrement constitutionnel du Budget général. En pratique, la C. A. A. ne reverse au Budget général, sous la rubrique « Exploitations industrielles », que l'excédent net de ses ressources sur ses charges propres. En 1949, cet excédent est évalué à 77.600 millions et il doit donner lieu au versement de quatre acomptes trimestriels de 15 milliards, le solde étant rattaché à l'exercice 1949 bien que versé ultérieurement. En fait, cette recette existe en trésorerie et profite donc bien à l'exercice auquel elle est rattachée quelques mois plus tard.

Charges et ressources de la C. A. A. en 1949
(en millions de francs)

Charges :

Dette propre . (intérêts et amortissement)	3.600
Amortissement de la Dette de l'État	23.300
Frais de gestion et divers	150
Solde net	77.600
	<hr/>
	104.650

Ressources :

Produit net des tabacs (recettes brutes moins frais de fabrication)	100.750
Droits de première mutation	2.150
Produit net des allumettes	1.750
	<hr/>
	104.650

Notons enfin que les tableaux ci-après ne tiennent pas compte des majorations de droits édictés par la loi des maxima : deux décimes et demi sur les taux de la taxe à la production et un décime et demi sur les impôts d'État autres que les impôts directs et les taxes à la production, destinées comme il est dit plus haut, à compenser une partie des charges de la Trésorerie.

TABLEAU VIII.

Recouvrements budgétaires.

Classification fiscale (en millions de francs).

	1938	1948	1949 (1),
I. — Ressources du budget général.			
A. — Ressources normales et permanentes.			
Contributions directes	9.245	256.695	340.068.
Enregistrement	6.290	48.934	51.530
Timbre	2.514	11.767	12.268
Opérations de bourse	210	2.682	1.600
Impôt sur le revenu des valeurs mobilières	5.799	21.621	3.000
Douanes	8.823	54.064	76.354
Contributions indirectes	6.255	41.480	48.871
Taxes sur le chiffre d'affaires	9.848	299.656	390.000
Taxes sur les transactions	—	96.422	130.000
Monopoles	175	1.770	1.565
Domaines	596	10.085	26.980,
Exploitations industrielles	880	2.096	4.616 (3)
	50.045	847.272	1.086.352
B. — Autres ressources.			
Confiscation des profits illicites	—	6.988	8.710
Impôt de solidarité nationale	—	16.966	6.000
Produits divers	6.757	74.642	76.523
	6.757	98.596	91.233
TOTAL des ressources du budget ordinaire	56.802	945.868	1.177.585
II. — Ressources de la Caisse autonome d'Amortissement.			
Taxe successorale (2)	2.196	—	—
Taxe complémentaire de première mutation	224	2.374	2.150
Produit des allumettes	264	3.091	1.750
Produit des tabacs	5.180	106.830	100.750
	7.864	112.295	104.650

(1) Prévisions.

(2) Recette réintégrée dans le budget général (Enregistrement) depuis le 1^{er} janvier 1946.

(3) Déduction faite de l'excédent des ressources de la C. A. A. sur ses charges soit 77.600 millions devant être reversés au budget général.

TABLEAU IX.

Recouvrements budgétaires. — Classification économique.

	MILLIONS DE FRANCS			% DU TOTAL DES RECOUVREMENTS		
	1938	1948	1949	1938	1948	1949
I. — <i>Impôts sur les revenus.</i>						
Contributions directes. . .	9.245	256.695	340.068	14,8	24,8	26,5
Revenu des valeurs mobilières	5.799	21.621	3.000	9,3	2,0	0,2
II. — <i>Impôts sur la fortune.</i>	15.044	287.316	343.068	24,1	26,3	26,7
Mutations à titre onéreux.	2.163	13.336	17.751	3,5	1,2	1,4
Mutations par décès et donations.	2.196	16.648	16.889	3,5	1,6	1,3
Autres droits d'enregistrement	1.931	18.955	16.890	3,1	1,8	1,3
Taxe complémentaire de première mutation. . .	224	2.374	2.150	0,4	0,2	0,2
Opérations de bourse.	210	2.682	1.600	0,3	0,2	0,1
Timbre	2.514	11.767	12.268	4,0	1,1	1,0
III. — <i>Impôts exceptionnels</i>	9.238	65.737	67.540	14,8	6,2	5,3
Impôt de solidarité nationale.	—	8.572	5.000	—	0,8	0,4
Majoration de 25 %	—	8.394	1.000	—	0,8	0,1
Confiscation de profits illicites	—	6.988	8.710	—	0,7	0,6
IV. — <i>Impôts sur la consommation</i>	—	23.954	14.710	—	2,3	1,1
Contributions indirectes. . .	6.255	41.480	48.371	10,0	3,9	3,8
Douanes.	8.823	54.064	76.364	14,1	5,1	6,0
Taxes sur le chiffre d'affaires.	9.848	299.565	390.000	15,8	28,8	30,4
Taxes sur les transactions. . .	—	96.422	130.000	—	9,1	10,1
Tabacs	5.180	106.830	100.750	8,3	10,1	7,9
Allumettes	264	3.091	1.750	0,4	0,3	0,1
Monopoles.	175	1.770	1.585	0,3	0,2	0,1
Exploitations industrielles. . .	380	2.096	4.616	0,6	0,2	0,4
	30.925	605.409	753.406	49,5	57,2	58,7
V. — <i>Domaines</i>	506	10.085	26.980	0,8	0,9	2,1
IV. — <i>Produits divers.</i>	6.757	74.642	76.523	10,8	7,1	6,0
TOTAL GÉNÉRAL	62.470	1.058.163	1.282.235	100,0	100,0	100,0

Voici quelle a été l'évolution des recouvrements en matière d'impôt de Solidarité nationale depuis son origine.

TABLEAU X.

Impôt de solidarité nationale.
(en millions de francs).

	1946	1947	1948	1949
Personnes physiques :				
Prélèvement sur le capital.	23.970	22.548	5.254	2.750
Contribution sur l'enrichissement.	10.828	4.881	2.114	1.400
Personnes morales				
Sociétés ayant leur siège en France	13.869	1.448	18	—
Sociétés ayant leur siège hors de France	150	277	126	—
Total compte tenu des pénalités et des versements provisionnels	51.908	39.207	18.966	6.000
dont : majoration de 25 %	—	9.914	8.394	1.000

30. *Émissions de rôles.* — Les renseignements détaillés sur les rôles émis au cours de chaque exercice sont publiés annuellement dans le volume « Renseignements statistiques relatifs aux impôts directs » et mensuellement depuis 1949 dans le Bulletin de *Statistiques et Études financières* publié par le ministère des Finances. Ils donnent une situation des créances alors que tous les tableaux précédents ne tenaient compte que des recouvrements effectifs; il n'y a coïncidence que pour la partie des impôts retenue à la source. Rappelons que les « prises en charge » des comptables comprennent les rôles de l'exercice en cours et les rappels des quatre exercices précédents et que pour les rôles antérieurs, le recouvrement incombe à l'Agence judiciaire du Trésor.

Voici pour quelques impôts directs, particulièrement importants, le montant des rôles pris en charge en 1947 et en 1948 ainsi que les prévisions de 1949, comparés aux rôles émis en 1938.

Montant des rôles pris en charge.
(en millions de francs)

	<u>1938</u>	<u>1947</u>	<u>1948</u>	<u>1949</u>
Impôts sur les bénéfices industriels et commerciaux				
(Forfait	2.850	21.338	19.312	} 116.693
Bénéfice reel.		48.322	54.053	
Impôt sur les bénéfices agricoles	31	9.729	12.200	24.820
Impôt sur les bénéfices des professions non commerciales	182	4.251	4.682	6.432
Impôt sur les traitements et salaires	1.125	50.897	80.677	122.700
Impôt général sur le revenu	2.734	45.992	36.200	55.100

. II. — Le Trésor.

Les situations résumées des opérations du Trésor ne font que traduire les mouvements de caisse, recettes et dépenses, que le Trésorier effectue tant pour son propre compte que pour celui de ses correspondants. Cette présentation fait fatalement intervenir des doubles emplois en traduisant certains mouvements de fonds qui n'ont fait que traverser la trésorerie par un simple jeu d'écritures. Leur élimination n'est pas toujours aisée et l'on risque d'aller trop loin dans la contraction des opérations et d'obtenir des soldes nets dépourvus de toute signification pratique.

En ce qui concerne l'année 1948, les charges et ressources de la Trésorerie peuvent se résumer comme suit.

TABLEAU XI
Charges et ressources de la Trésorerie en 1948;
(en milliards de francs).

I. — Charges supportées .	
a) Dépenses budgétaires de l'État	1.029
b) Dépenses budgétaires de la C. A. A.	68
c) Dépenses hors budget.	566
Total	1.663

II. — Ressources consommées :

a) Recettes budgétaires de l'État	959
b) Recettes budgétaires de la C. A. A.	112
c) Ressources d'emprunt (net)	390
d) Traités émises en règlement des dépenses publiques (net)	84
e) Produit net des opérations sur l'or et les devises	(— 53)
f) Variation des comptes de dépôts au Trésor	165
g) Avances des banques d'émission	23
h) Diminution des encaisses et fonds en route	(— 17)
Total	1.643

III. — Les disponibilités monétaires.

L'année 1948 a été marquée par d'importantes interventions dans le domaine monétaire : échange des billets de 5.000 francs, blocage de la contre-valeur des importations de l'aide américaine, resserrement du crédit.

Le tableau ci-après, établi par la Direction générale du Crédit à la Banque de France, permet de dégager les variations trimestrielles du bilan monétaire de la Nation. Il retrace l'évolution des éléments de la masse monétaire rapprochée de celle des principaux facteurs d'expansion ou de contraction.

TABLEAU XII.

Variations du bilan monétaire de la Nation (1).

(en milliards de francs).

	1 ^{er} TRIMESTRE	2 ^e TRIMESTRE	3 ^e TRIMESTRE	4 ^e TRIMESTRE	ANNÉE ENSEMBLE
Facteurs d'expansion ou de contraction.					
Crédits au secteur public (1).	+ 38	— 59	+ 136	+ 27	+ 142
Opérations sur les billets de 5 000 francs (2).	— 151	+ 113	+ 32	+ 6	—
Opérations de l'aide américaine (3)	— 14	— 21	— 44	+ 51	— 28
Crédits au secteur privé	+ 102	+ 83	+ 81	+ 107	+ 373
Balance de divers éléments.	— 6	— 6	— 7	— 25	— 44
SOLDE	— 31	+ 110	+ 198	+ 166	+ 443
Éléments de la masse monétaire.					
Billets en circulation	— 142	+ 44	+ 88	+ 82	+ 72
Dépôts bancaires	+ 97	+ 60	+ 88	+ 65	+ 313
Dépôts aux chèques postaux (4)	+ 14	+ 6	+ 22	+ 16	+ 58
SOLDE	— 31	+ 110	+ 198	+ 166	+ 443

(1) Solde net de la progression (+) ou de la contraction (—), des avances de la Banque du Trésor, des souscriptions d'effets publics par le système bancaire, de l'utilisation des dépôts postaux et des mouvements de fonds affectant le compte courant du Crédit National à la Banque de France

(2) Solde des opérations de blocage (—) et de déblocage (+).

(3) Solde net des opérations de blocage (—) et de déblocage (+), de fonds de l'aide américaine figurant au bilan de la Banque de France.

(4) Avoirs des particuliers et collectivités privées déduction faite des avoirs de la Banque de France.

(1) Voir *Statistique et Études financières*. N° 2. Février 1949. Ministère des Finances.

Depuis 1945, l'accroissement du montant des billets en circulation a été le suivant :

	Accroissement en valeur absolue (milliards)	Accroissement en % de la circulation au début de l'année
1946	+ 153	+ 28 %
1947	+ 187	+ 25 %
1948	+ 72	+ 7 %

L'accroissement de la circulation fiduciaire a cependant été plus rapide au cours du second semestre 1948 que pendant les périodes correspondantes de 1946 et de 1947. Cette évolution s'explique essentiellement par l'incidence du retrait des billets de 5.000 francs. Les demandes de billets, plus importantes au cours des six derniers mois, ne tendaient en fait qu'à reconstituer les encaisses des entreprises et des particuliers, amputées d'environ 125 milliards dans les cinq premiers mois.

L'évolution de la masse monétaire se traduit en 1948 par une augmentation légèrement supérieure à celle de 1947 et voisine de 25 %. Mais la répartition des moyens monétaires entre les dépôts bancaires et postaux et les billets s'est sensiblement modifiée : l'échange des billets de 5.000 francs a, en 1948, permis de limiter à 72 milliards l'expansion de la monnaie fiduciaire alors que la monnaie scripturale s'est, en revanche, accrue de 371 milliards (dont 313 en dépôts dans les banques et 58 en dépôts aux chèques postaux). Au 31 décembre 1948 la monnaie scripturale atteignait 1.064 milliards (contre 693 au 31 décembre 1947) et les billets en circulation 993 milliards (contre 921 au 31 décembre 1947). Dans les caisses d'épargne les versements ont, au cours de l'année 1948, dépassé de 78 milliards les retraits (dont 41 milliards à la Caisse nationale d'Épargne et 37 milliards dans les caisses ordinaires). Au 31 décembre 1948, l'avoir des déposants, non compris les intérêts capitalisés en 1948, s'élevait à 188 milliards à la Caisse nationale et à 209 milliards dans l'ensemble des caisses privées.

Au cours de l'année 1948, l'évolution de la masse monétaire se comparé comme suit aux principaux indices économiques :

Billets	+ 7 %
Monnaie scripturale	+ 53
Masse monétaire	+ 26
Prix de détail	+ 35
Prix de gros	+ 62
Production industrielle (en volume)	+ 29

IV. — Les investissements de capitaux.

A. — La Dette publique.

Depuis 1945, l'accroissement de la Dette publique est resté très en arrière de celui des prix comme de celui de l'ensemble des disponibilités monétaires. La dette intérieure portant intérêt s'est accrue en 1948 d'une part, du montant de l'emprunt libérateur (108 milliards) et d'autre part, de la prise en charge d'une partie du capital des emprunts émis par les groupements de sinistrés (10 milliards).

Le Trésor à également bénéficié d'un excédent des émissions d'emprunts à court terme. (Bons du Trésor, traites émises en règlement des dépenses publiques) (226 milliards). La Dette extérieure continue de s'accroître comme le fait ressortir la comparaison suivante :

	1 ^{er} janvier 1948	31 décembre 1948
Dette en dollars (millions de dollars)	2.136	2.451
Dette en livres (millions de livres)	100	104
Dette en francs suisses, florins ou dollars à l'option du porteur (millions de francs suisses) . .	206	195
Dette en francs suisses (millions de francs suisses).	—	5
Dette en florins (millions de florins)	—	2
Dette en francs belges (millions de francs belges).	—	250
Dette en couronnes suédoises (millions de couronnes)	—	68
Dette assortie d'une garantie de change (millions de francs)	72.820	158.301

Le tableau ci-après donne l'évolution des diverses catégories de dette comparée aux situations à la veille et au lendemain du dernier conflit mondial.

TABLEAU XIII.

Dette publique.

(en milliards de francs courants)

	31 AOUT 1939	31 DÉCEMBRE 1945	31 DÉCEMBRE 1947	31 DÉCEMBRE 1948
I. — Dette intérieure.				
Dette perpétuelle	55,0	181,9	182,2	181,9
Dette amortissable	180,1	327,1	348,5	451,6
Dette remboursable par annuités	62,2	92,5	108,2	121,2
Dette à moyen terme et à court terme	99,2	746,0	813,5	951,7
Dette envers les banques d'émission	36,1	475,8	665,2	744,5
TOTAL de la dette intérieure	432,6	1.823,3	2.117,6	2.450,9
II — Dette extérieure				
Dette amortissable	5,6	8,4	6,8	14,0
Dette remboursable par annuités	—	—	301,6	755,5
Dette à moyen terme, à court terme et à vue	7,5	0,2	73,1	165,1
TOTAL de la dette extérieure	13,1	8,6	381,5	934,6
TOTAL de la Dette publique	445,7	1.831,9	2 499,1	3 385,5

B. — Les émissions de valeurs mobilières.

L'appel à l'épargne publique a été particulièrement important au cours de l'année 1948, compte tenu des mesures monétaires et fiscales qui sont intervenues.

Les renseignements tirés de dépouillement du *Bulletin des Annonces légales obligatoires* (B. A. L. O.) et du *Journal officiel* permettent de connaître le montant des émissions de valeurs mobilières faites sur le marché public mais ne donnent qu'une indication très vague sur l'ensemble du prélèvement effectué sur l'épargne française par les investissements à long terme en valeurs mobilières.

De nombreuses émissions faites à l'intérieur d'un cercle restreint, sans offre publique, échappent à l'obligation de l'insertion d'une notice au B. A. L. O. C'est ainsi que le dépouillement d'un grand nombre de journaux locaux, d'annonces légales, effectué par les services financiers d'un grand établissement

de crédit, montre que si la presque totalité des emprunts obligataires peut être saisie par le dépouillement du seul B. A. L. O., il n'en est pas de même des émissions d'actions. L'écart est d'ailleurs beaucoup plus grand pour les créations de sociétés (dont les titres sont en général souscrits par un petit nombre de personnes) que pour les augmentations de capital des sociétés déjà existantes.

Le tableau suivant donne, sous les réserves précédentes, le solde net des émissions publiques en 1948. En ce qui concerne les émissions d'actions, c'est le montant donné par la Statistique privée, plus proche de la réalité, qui a été retenu.

TABLEAU XIV.

Émissions et remboursements de valeurs mobilières sur le marché intérieur français.

(Montant nominal en milliards de francs).

	1948	
	Émissions	Remboursements
Sociétés (actions)	41,2	—
) obligations	12,3	8,6
Crédit national	—	0,7
S. N. C. F.	—	2,1
Collectivités publiques (1)	58,8	0,3
Territoires d'outre-mer	—	0,3
Étranger	—	—
TOTAL	107,3	12,0
Trésor et Caisse autonome d'Amortissement		
Court terme	987,5 ¹	716,9
Moyen terme et long terme	118,1	0,5
TOTAL GÉNÉRAL	1.157,9	729,4
Excédent des émissions sur les remboursements		
Non compris Trésor et C. A. A.		+ 95,2
Y compris Trésor et C. A. A.		+ 428,5

(1) Y compris emprunts des groupements de sinistrés.

V. — Les Finances extérieures. — La Balance des paiements.

Deux dévaluations successives du franc par rapport aux devises étrangères sont intervenues en janvier et en octobre 1948. De ce fait l'estimation des mouvements de capitaux entre la France et l'étranger, exprimée en francs non comparables au cours de l'année, risque de perdre une grande partie de sa signification. Les services officiels ont préféré donner une première estimation de la balance des paiements exprimée en dollars. Celle-ci s'équilibre, pour 1948, à 1.960 millions de dollars et fait ressortir un déficit considérable couvert par des prélèvements sur nos avoirs en or et en devises, par des crédits étrangers et par l'aide Marshall. Ce déficit constitue maintenant la principale menace contre la stabilité future de la monnaie aussi doit-on apprécier comme un élément favorable l'amélioration de notre balance commerciale au cours des premiers mois de 1949 ainsi que les perspectives qu'offre le développement du tourisme cette année.

Balance des paiements de 1948.
(en millions de dollars U. S. A.)

<i>Dépenses :</i>		<i>Recettes :</i>	
Déficit de la balance commerciale.	1.350	Tourisme	60
Solde débiteur des frais accessoires.	220	Intérêts et dividendes	80
Transfert de salaires	90	Remunération de services divers.	30
Besoins des territoires d'outre-mer.	190	Prélèvements sur nos avoirs	400
Service de la Dette extérieure. . .	110	Credits américains	1.140
		Autres credits étrangers	250
	<hr/> 1.960		<hr/> 1.860

ANNEXE

PRINCIPAUX TEXTES LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES
RELATIFS AUX DÉPENSES ET AUX RECETTES DE L'EXERCICE 1949.

I. — *Dépenses budgétaires.*

Loi n° 48-1921 du 21 décembre 1948, <i>J. O.</i> du 22 décembre 1948.	Simplification de la procédure de vote budgétaire.
Loi n° 48-1973 du 31 décembre 1948, <i>J. O.</i> du 1 ^{er} janvier 1949.	Loi des maxima.
Loi n° 48-1992 du 31 décembre 1948, <i>J. O.</i> du 2 janvier 1949.	Crédits civils ordinaires.
Arrêté du 19 février 1949, <i>J. O.</i> du 24 février 1949.	Répartition de crédits civils ordinaires.
Loi n° 49-238 du 23 février 1949, <i>J. O.</i> du 24 février 1949.	Ouverture et annulation de crédits civils ordinaires.
Arrêté du 1 ^{er} mars 1949, <i>J. O.</i> du 2 mars 1949.	Répartition de crédits civils ordinaires.
Loi n° 49-285 du 2 mars 1949, <i>J. O.</i> du 3 mars 1949.	Ouverture de crédits civils ordinaires.
Loi n° 49-310 du 8 mars 1949, <i>J. O.</i> du 9 mars 1949.	Ouverture de crédits civils ordinaires et création de recettes nouvelles.
Loi n° 49-338 du 14 mars 1949, <i>J. O.</i> des 14-15 mars 1949.	Ouverture de crédits civils ordinaires.
Loi n° 49-362 du 17 mars 1949, <i>J. O.</i> du 19 mars 1949.	Ouverture de crédits civils ordinaires et création de recettes nouvelles.
Loi n° 48-1994 du 31 décembre 1948, <i>J. O.</i> du 2 janvier 1949.	Crédits civils de reconstruction et d'équipement.
Loi n° 48-1995 du 31 décembre 1948, <i>J. O.</i> du 2 janvier 1949.	Douzièmes militaires pour janvier-février 1949.
Décret n° 49-5 du 4 janvier 1949, <i>J. O.</i> du 5 janvier 1949.	Répartition par parties des crédits militaires de janvier-février 1949.
Arrêté du 5 mars 1949, <i>J. O.</i> du 10 mars 1949.	Répartition de crédits militaires.
Loi n° 49-323 du 10 mars 1949, <i>J. O.</i> du 11 mars 1949.	Crédits militaires pour mars-avril-mai 1949.
Décret n° 49-334 du 12 mars 1949, <i>J. O.</i> du 13 mars 1949.	Répartition par parties des crédits militaires de mars-avril-mai 1949.
Loi n° 49-484 du 9 avril 1949, <i>J. O.</i> du 10 avril 1949.	Ouverture de crédits (France d'outre-mer).
Lois nos 49-554 à 49-570 du 20 avril 1949, <i>J. O.</i> du 24 avril 1949.	Répartition des abattements.

II. — *Recettes budgétaires.*

- Loi n° 48-1974 du 31 décembre 1948, *J. O.* du 1^{er} janvier 1949. Loi des voies et moyens.
Loi n° 49-310 du 8 mars 1949, *J. O.* du 9 mars 1949. Création de ressources nouvelles.
Loi n° 49-362 du 17 mars 1949, *J. O.* du 19 mars 1949. Création de ressources nouvelles.
Loi n° 49-562 du 20 avril 1949, *J. O.* du 24 avril 1949. Création de ressources nouvelles.

III. — *Trésor.*

- Loi n° 48-1973 du 31 décembre 1948, *J. O.* du 1^{er} janvier 1949. Investissements. Loi des maxima et des voies et moyens.
Loi n° 49-333 du 12 mars 1949, *J. O.* du 13 mars 1949. Dépenses d'investissements pour mars 1949.
Décret n° 49-441 du 30 mars 1949, *J. O.* du 31 mars 1949. Régime provisoire des dépenses d'investissement.
Loi n° 48-1975 du 31 décembre 1948, *J. O.* du 1^{er} janvier 1949. Régime provisoire des comptes spéciaux.
Décret n° 49-46 du 12 janvier 1949, *J. O.* du 13 janvier 1949. Régime provisoire des comptes spéciaux.
Loi n° 49-161 du 8 février 1949, *J. O.* du 9 février 1949. Prorogation du régime provisoire des comptes spéciaux.
Décret n° 49-184 du 9 février 1949, *J. O.* du 10 février 1949. Prorogation du régime provisoire des comptes spéciaux.
Loi n° 49-310 du 8 mars 1949, *J. O.* du 9 mars 1949. Régime des comptes spéciaux pour l'exercice 1949.

Roger JOLIVOT.
